



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Reprise de la quarante-cinquième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 31 octobre 1968,
à 11 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 2 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Assistance alimentaire multilatérale:</i>	
a) Programme d'études prévu dans la résolution 2096 (XX) de l'Assemblée générale;	
b) Rapport du Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial	1
<i>Examen de l'ordre du jour et organisation des travaux (fin)</i>	5

Président: M. Manuel PÉREZ GUERRERO
(Venezuela).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance alimentaire multilatérale:

- a) Programme d'études prévu dans la résolution 2096 (XX) de l'Assemblée générale (E/4538 et Corr.2, E/4602);
- b) Rapport du Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial (E/4541)

1. M. WOODWARD (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) signale que, depuis la session d'été du Conseil économique et social, le deuxième rapport sur l'assistance alimentaire multilatérale établi en coopération par le Secrétaire général et le Directeur général de la FAO (E/4538 et Corr.2) a été étudié à la quarante-troisième session du Comité des produits de la FAO et à la cinquante et unième session du Conseil de la FAO. Le premier rapport^{1/} relevait l'importance des déficits vivriers et examinait les répercussions des problèmes alimentaires des pays en voie de développement sur les politiques nationales et internationales. Dans son examen des moyens d'accroître l'aide alimentaire multilatérale, le Conseil économique et social avait exprimé sa préférence pour le recours aux institutions existantes. Le deuxième rapport soumet à l'attention des gouvernements des propositions et suggestions particulières pour le cas où l'aide alimentaire multilatérale serait considérablement accrue. Dans sa contribution au rapport, le Directeur général de la FAO a tenu compte non seulement des discussions précédentes du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, mais également des vœux manifestés par la Conférence de la FAO, le Conseil de la FAO et le Comité des produits de la FAO. Ces organes ont demandé un examen plus approfondi des relations entre l'aide alimentaire et les autres types d'aide. Les gouvernements ont demandé que le rôle des divers organes

^{1/} Documents E/4352 (voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-troisième session, Annexes, point 13 de l'ordre du jour) et E/4352/Add.1 (mimeographié).

du système des Nations Unies, notamment en matière de coordination de l'aide alimentaire, soit plus nettement défini. Le rapport accorde donc une place importante aux dispositions institutionnelles.

2. La méthode adoptée découle d'une logique simple, reposant sur plusieurs hypothèses. En premier lieu, la nécessité d'une aide alimentaire à grande échelle va se maintenir au moins plusieurs années et par la suite on insistera peut-être davantage sur l'aide d'urgence et sur la fourniture de denrées protéiques. En second lieu, les stocks d'excédents ne constitueront plus une source régulière d'aide alimentaire. Il faudra donc planifier la production et l'approvisionnement, comme c'est déjà le cas pour le blé. Cependant, dans de nombreux pays dispensateurs d'aide, la production alimentaire a naturellement tendance à peser sur la demande commerciale. Les mécanismes d'assistance alimentaire doivent pouvoir profiter des surplus existants. Il convient donc de considérer l'assistance alimentaire comme une forme spécialisée d'assistance, en insistant moins sur la résorption des excédents que sur la satisfaction des besoins des pays en voie de développement. Malgré la faiblesse inhérente à tout système d'assistance en nature, l'aide alimentaire doit viser à la plus grande efficacité possible. Le rapport étudie donc la question de la planification des approvisionnements en denrées alimentaires destinées à l'aide. Il est nécessaire de poursuivre les évaluations, ainsi que le Conseil économique et social l'a préconisé dans son rapport de l'année passée^{2/}. C'est pourquoi le Directeur général de la FAO a proposé de compléter les projections à long terme par un examen annuel des perspectives à moyen terme. Le Comité des produits de la FAO a accepté de commencer des examens réguliers à moyen terme à titre expérimental.

3. En ce qui concerne les secours d'urgence à grande échelle une nouvelle approche semble s'imposer. Il faudrait peut-être veiller à prévoir un niveau minimum des réserves mondiales afin d'éviter que de mauvaises récoltes généralisées ne provoquent des famines et ne perturbent gravement la croissance économique. Afin de réduire et de partager convenablement les dépenses qu'entraînerait la constitution des réserves nécessaires, les gouvernements des pays développés pourraient coopérer dans le cadre d'un consortium d'aide d'urgence. Les ponctions sur les stocks du consortium seraient ensuite compensées par des fournitures de pays exportateurs, le partage des frais étant discuté dans chaque cas. Le Directeur général de la FAO a déjà créé un système d'alerte pour les déficits alimentaires, qui doit permettre de prévoir des déficits importants plusieurs mois à l'avance. M. Woodward attire l'attention sur le fait que les fonds dont dispose le Directeur général de

^{2/} Ibid.

la FAO pour les besoins d'urgence au titre du Programme alimentaire mondial sont déjà pratiquement épuisés. Plusieurs demandes ont dû être rejetées et l'on s'efforce actuellement de recourir à d'autres sources de financement et d'approvisionnement. Si les gouvernements s'intéressaient à cette solution, des propositions concrètes pourraient être faites concernant l'établissement d'un système de réserves alimentaires basé sur des stocks nationaux.

4. Ce sont les décisions de production et de financement des gouvernements et leurs répercussions internationales qui détermineront l'importance des opérations futures d'aide alimentaire. Le cadre international de ces décisions pourrait être fourni par des estimations régulières et systématiques des besoins futurs d'assistance effectuées par des organismes intergouvernementaux, tels que les groupes d'étude de produits ou autres organes appropriés de la FAO.

5. En ce qui concerne les dispositions institutionnelles, c'est sur le Programme alimentaire mondial que repose l'assistance alimentaire du système des Nations Unies. La constitution et les fonctions actuelles du Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial sont considérées comme satisfaisantes, même en cas d'élargissement du Programme, par le Secrétaire général et le Directeur général de la FAO. Une importante augmentation des ressources et des activités entraînerait seulement certaines modifications des procédures actuelles du Programme. Le rapport insiste sur le fait que l'aide alimentaire ne constitue qu'une politique parmi d'autres qui visent à favoriser le développement. Elle peut donner de meilleurs résultats si on l'associe à d'autres formes d'aide, et le Programme a déjà institué des procédures régulières de coopération qui pourraient être renforcées et étendues à d'autres organismes, notamment aux institutions internationales et régionales de financement.

6. Le Programme alimentaire mondial est autorisé à utiliser ses liquidités à des achats dans les pays en voie de développement exportateurs de produits alimentaires pour leur permettre de participer davantage à l'effort d'assistance. Le problème essentiel, à cet égard, est actuellement celui de l'accroissement de ces liquidités. L'Arrangement international sur les céréales de 1967^{3/} prévoit le financement de l'achat de quantités limitées de céréales alimentaires dans les pays en voie de développement.

7. L'essentiel de l'effort de coordination, au sein du système des Nations Unies, doit provenir de services d'information et de consultation, qui, dans ce domaine, seraient fournis en grande partie par la FAO. Les études générales effectuées par la FAO semblent maintenant suffisantes et M. Woodward espère que le Conseil économique et social pourra en tirer d'utiles enseignements.

8. M. VERCELES (Philippines) se déclare impressionné par les efforts en matière d'information et de consultation déployés par la FAO. Le rapport du Secrétaire général sur l'assistance alimentaire mul-

tilatérale (E/4538 et Corr.2) apporte d'utiles informations.

9. La délégation philippine estime qu'il serait opportun de permettre au Programme alimentaire mondial de gérer une aide non alimentaire, en fournissant par exemple des engrais et d'autres facteurs de production agricole. Le rapport semble indiquer que le Programme ne serait pas compétent pour gérer une aide complémentaire de ce type. La délégation philippine estime que le Programme devrait être doté de cette compétence et se propose même d'intervenir en ce sens si nécessaire. Le problème est d'autant plus important que l'introduction récente de céréales à rendement élevé entraîne un besoin accru d'engrais, de pesticides et d'installations de stockage.

10. La résolution 9 (II) adoptée par la CNUCED^{4/} doit être le principal guide en matière d'aide alimentaire. L'adoption de la Déclaration sur le problème alimentaire mondial a marqué un progrès positif mais il faudrait maintenant y donner suite.

11. M. ABE (Japon) dit que, si l'aide alimentaire à court terme est indispensable, elle ne peut remplacer les solutions à long terme. Les problèmes vivriers des pays fortement peuplés ne pourront être résolus si on ne les traite pas dans un cadre économique d'ensemble. Des efforts nationaux considérables sont nécessaires pour accroître la production agricole, comme le montrent de nombreuses études des organisations internationales. Le rapport du Secrétaire général sur l'assistance alimentaire multilatérale (*ibid.*) étudie ce problème sous deux aspects. Il faut tout d'abord apporter une assistance aux pays qui ne peuvent subvenir eux-mêmes à leurs besoins et d'autre part s'efforcer d'arriver à équilibrer les productions alimentaires et les besoins. Les possibilités d'accroissement de la production sont beaucoup plus importantes qu'on le croit communément si les pays en voie de développement y sont décidés, et il faut encourager les gouvernements à attribuer dans leur politique économique une place importante au développement de l'agriculture, afin d'arriver à subvenir à leurs besoins, au moins en ce qui concerne les productions essentielles. Les économies ainsi réalisées leur permettraient d'importer des biens d'équipement.

12. Le rapport souligne à juste titre que cet effort indispensable doit s'accomplir dans le cadre plus vaste du développement économique d'ensemble, ce qui requiert notamment des efforts dans le domaine de l'administration, des institutions et de la politique sociale. Il faut insister sur ces efforts accrus, proprement nationaux, pour le développement de l'agriculture et sur l'assistance internationale qui les accompagne. Le Japon a déjà augmenté son aide au développement agricole des pays sous-développés sous forme d'engrais, de pesticides, d'équipement agricole et de semences. Il apporte aussi une contribution, dont le total s'élèvera à 100 millions de dollars, à un fonds spécial pour le développement

^{3/} Voir Conférence internationale sur le blé, 1967 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.II.D.5).

^{4/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session, vol. I et Corr.1 et Add.1: Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.II.D.14) p. 30.

de l'agriculture géré par la Banque asiatique de développement. En outre, il participe activement aux travaux du Centre de coopération technique pour l'agriculture de la CEAEO et du Centre de développement des pêches du Sud-Est asiatique. Cette aide sera étendue sur demande à d'autres régions.

13. Bien qu'il soit lui-même importateur net de produits alimentaires, le Japon participe à l'action du Programme alimentaire mondial. M. Abe insiste sur la coopération nécessaire de tous les organismes internationaux, parmi lesquels la FAO joue le rôle principal, pour résoudre le problème alimentaire mondial.

14. Prenant la parole sur l'invitation du Président, M. RICHTER (Fédération internationale des producteurs agricoles) déclare que son organisation a toujours été au nombre des partisans les plus convaincus de l'assistance alimentaire en général et du Programme alimentaire mondial en particulier. Le rapport ONU/FAO sur l'assistance alimentaire multilatérale (*ibid.*) est un utile effort en vue de l'élaboration des mesures pratiques nécessaires pour préciser les problèmes et les perspectives de l'assistance alimentaire et en déterminer ainsi les besoins futurs et, en grande partie, l'avenir même. La Fédération internationale des producteurs agricoles, consciente du rôle de l'assistance économique, en particulier de l'aide alimentaire, tient à contribuer activement à son développement. M. Richter considère pour sa part que deux points du rapport méritent un examen approfondi, mais que deux autres aspects devraient être abordés dans une optique légèrement différente et faire l'objet d'études supplémentaires. Tout d'abord, le rapport souligne que, quels que soient les progrès réalisés dans la mise au point de nouvelles espèces de blé, de riz et de maïs, on ne peut s'attendre que les pays en voie de développement puissent se libérer de leurs problèmes alimentaires dans un avenir immédiat. En effet, de nombreuses conditions doivent être remplies avant que les possibilités offertes par ces nouvelles espèces de céréales puissent être exploitées sur une grande échelle. On ne doit pas oublier qu'un certain nombre de facteurs, notamment la modernisation des méthodes d'exploitation agricole, et, indirectement, des investissements dans le domaine des transports, entrent en jeu. Cette sage mise en garde contre un optimisme exagéré est donc tout à fait opportune.

15. D'autre part, M. Richter souscrit sans réserve à la suggestion tendant à établir des projections à court et à moyen terme des besoins alimentaires mondiaux et à les utiliser dans la coordination internationale de la production et du stockage de réserves alimentaires, y compris de réserves d'urgence. La Fédération internationale des producteurs agricoles préconise de telles mesures depuis déjà longtemps, et un rapport annuel sur les perspectives agricoles mondiales serait des plus souhaitable.

16. Par contre, M. Richter tient à formuler certaines réserves quant au point de vue exprimé dans le rapport, selon lequel l'aide alimentaire permet aux pays bénéficiaires de conserver une partie de leur pouvoir d'achat international qui, sinon, aurait été dépensée pour des importations commerciales de produits alimentaires. En effet, dans tout programme d'assis-

tance, le transfert de certaines ressources ne vise pas à dispenser le pays bénéficiaire d'effectuer des importations commerciales des mêmes ressources. Si, en l'occurrence, il s'agit d'une aide alimentaire, l'objectif par excellence est d'augmenter la consommation dans le pays bénéficiaire, étant donné que l'assistance dans ce domaine a pour but de remédier à un déficit alimentaire. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la FAO a énoncé ses principes en matière d'écoulement des excédents^{5/}, principes selon lesquels les exportations à des conditions de faveur ne doivent pas bouleverser les structures normales de la production et du commerce agricoles.

17. Enfin, en ce qui concerne l'évaluation des besoins d'aide alimentaire pour 1975, les projections ONU/FAO pourraient peut-être se limiter à une estimation du déficit global des pays en voie de développement devant être comblé par des importations, sans préciser s'il s'agit de besoins d'importations commerciales ou de besoins d'assistance. Cela éviterait le genre de critiques parfois formulées à l'égard des estimations figurant dans le rapport. S'il est impossible, pour les secrétariats intéressés, d'indiquer les chiffres globalement et s'ils doivent évaluer séparément les importations commerciales, ils devraient alors se baser sur des données aussi soigneusement analysées que celles qu'ils ont utilisées dans d'autres parties du rapport.

18. M. ROUAMBA (Haute-Volta) relève la qualité de la documentation fournie, qui constitue un ensemble à la fois substantiel et cohérent, extrêmement utile pour les délégations. Toutefois, vu l'importance primordiale de la question, il est regrettable que le Conseil dispose de si peu de temps pour l'étudier et faire des propositions précises à son sujet. D'autre part, les buts et les orientations du Programme alimentaire mondial, la complexité de cet organisme, sa relative autonomie de conception et son fonctionnement méritent de la part du Conseil un examen très approfondi. On est donc en droit de se demander dans quelle mesure le Conseil peut, à ce stade et compte tenu des éléments d'information dont il dispose, faire des suggestions utiles. En effet, le Programme alimentaire mondial fonctionne de manière satisfaisante et bénéficie d'une aide importante. Certains gouvernements lui ont demandé dernièrement d'envisager des réformes de structure qui risquent de remettre en cause certaines dispositions de résolutions déjà adoptées par l'Assemblée générale. En outre, le Conseil est saisi, aux paragraphes 60 à 63 du rapport sur la troisième session du Comité intergouvernemental du Programme^{6/}, d'une série de propositions relatives à l'inclusion de produits non alimentaires dans les ressources du Programme, propositions qui entraîneraient la nécessité de modifier des résolutions de base de l'Assemblée générale, en particulier sa résolution 1714 (XVI).

^{5/} Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Etudes sur les politiques en matière de produits*, No 10: *Rôle d'une réserve mondiale de produits alimentaires — portée et limites* (Rome, 1956), annexe III.

^{6/} Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Sixième rapport annuel du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial*; ce rapport a été communiqué au Conseil par le Secrétaire général sous la cote E/4541.

19. En tout état de cause, la délégation de la Haute-Volta, vu l'ampleur et la complexité du sujet, doute que le peu de temps dont dispose le Conseil lui permette d'entreprendre un débat vraiment fructueux et se demande s'il ne serait pas préférable d'interrompre la discussion à ce stade préliminaire, afin de permettre des consultations, en envisageant de la reprendre par la suite. Cette solution serait d'autant plus sage que la quatorzième session du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial s'ouvre à Rome la semaine prochaine. Elle se terminera le 14 novembre, c'est-à-dire avant la clôture des débats du Conseil, et certaines décisions prises à cette réunion pourraient apporter des éléments nouveaux. Une autre raison d'interrompre la discussion en se réservant de la reprendre ultérieurement est la présentation du rapport de la BIRD devant le Conseil par M. McNamara, rapport dont une grande partie a trait aux problèmes agricoles et aux problèmes d'aide alimentaire.

20. M. Rovamba rappelle que son pays, dont 90 p. 100 de la population est paysanne, est particulièrement sensibilisé aux activités du Programme alimentaire mondial, d'autant plus qu'il a bénéficié d'un certain nombre de programmes très importants de cet organisme. Enfin, en ce qui concerne le rapport sur le programme d'études prévu par la résolution 2096 (XX) de l'Assemblée générale (*ibid.*), M. Rouamba se demande si le Conseil dispose de suffisamment d'éléments d'appréciation pour faire autre chose qu'approuver ce rapport, qui a été établi avec le concours d'organismes hautement compétents, en particulier la BIRD, la CNUCED, la FAO, le FMI et le Programme alimentaire mondial, notamment pour ce qui est des dispositions institutionnelles.

21. M. DE SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) estime parfaite la présentation du rapport du Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial faite par le représentant de la FAO et il souscrit entièrement aux observations de ce dernier.

22. L'assistance alimentaire multilatérale est un sujet qui ressortit à la juridiction des Nations Unies et, plus particulièrement, du Conseil économique et social. Il s'agit d'un problème d'organisation à l'échelle mondiale qui restera, sans aucun doute, permanent, car l'harmonisation des politiques agricoles et alimentaires nationales ne s'établira pas par des mécanismes naturels, et qui est de ceux pour lesquels le Conseil a été précisément créé. Il y a à cela diverses raisons. Tout d'abord, il y a les critères irrationnels qui sous-tendent les politiques agricoles à peu près partout. Par ailleurs, il y a un problème de prévision, que l'on pourrait aussi appeler système d'alerte ou d'alarme à moyen terme et à court terme, bien nécessaire pour l'ajustement de ces politiques. D'autre part, ce problème a un côté hautement humanitaire. De plus en plus, le monde prend conscience de ce que la faim est un scandale en une ère de progrès technique. L'ignorance assez générale des besoins biologiques et des déficiences nutritionnelles ne fait qu'aggraver les difficultés. Il y a la nécessité de maîtriser des crises récurrentes. Enfin, depuis des années, la politique alimentaire mondiale comporte des systèmes d'aide qu'il faut

intégrer dans une stratégie globale. Ce n'est pas sans quelque inquiétude que l'on a assisté aux attermolements et aux réticences manifestés par le Conseil économique et social lorsqu'il s'est agi d'examiner en détail la politique alimentaire mondiale. Trois ans déjà se sont écoulés depuis que cette question a été portée à son attention et elle n'a pas encore fait l'objet d'un débat approfondi. Heureusement, l'ONU a pu instaurer une coopération très fructueuse avec la FAO, la BIRD, l'OIT et d'autres institutions spécialisées. Cette coopération a prouvé qu'il était possible d'arriver à des conclusions communes.

23. Le monde connaît actuellement un meilleur équilibre des marchés de produits agricoles. L'époque des excédents "encombrants" est, semble-t-il, révolue. Mais il s'agit là d'un équilibre précaire, surtout pour les pays exportateurs dont les stocks ont augmenté pour la deuxième année consécutive. Les stocks de céréales ne sont pas encore inquiétants, mais en ce qui concerne les produits laitiers, par exemple, la situation est déjà très sérieuse. Il faut résister à la tentation d'en revenir à la mentalité qui prévalait à l'époque des excédents encombrants où les politiques d'assistance alimentaire étaient influencées par la situation des pays excédentaires plutôt que par les besoins des pays déficitaires.

24. Un grand optimisme s'est manifesté à la suite de la découverte de certaines espèces de céréales qui ont donné des résultats spectaculaires. Toutefois, il convient de se montrer particulièrement prudent à cet égard. On ne sait encore si ces espèces sont utilisables dans tous les sols et si les sols appropriés couvrent une grande partie des terres cultivables. De plus, se pose le problème de l'acclimatation de ces espèces, dont l'utilisation doit être accompagnée d'une restructuration des programmes agricoles, économiques et sociaux. On sait aussi qu'il subsiste des difficultés de stockage et de distribution, ce qui fait que l'on n'est pas assuré que les besoins alimentaires seront réellement satisfaits, même si la production augmente.

25. Il est encourageant de constater que des efforts sont faits dans des comités gouvernementaux restreints pour équilibrer les marchés, mais comme leurs décisions influencent l'ensemble du monde il faudrait qu'un organisme des Nations Unies se penche sur ce problème et fasse certaines recommandations. Il convient de reviser les critères d'organisation du Programme alimentaire mondial. C'est sans aucun doute la nécessité d'obvier aux déficiences nutritionnelles qui constitue la meilleure justification de l'existence de ce programme. Il faudra trouver des solutions à chaque cas d'espèce. C'est ainsi que, s'il s'agit de remédier à des déficits caloriques chroniques, l'exclusivité réservée à la distribution gratuite d'aliments pourrait faire place à une meilleure utilisation des circuits commerciaux. S'il s'agit d'améliorer le régime alimentaire, les efforts dans ce sens n'auront d'effet que s'ils sont accompagnés de campagnes intensives d'éducation.

26. Enfin, il importe d'intégrer plus étroitement les prestations fournies au titre du Programme alimentaire mondial dans l'assistance d'ensemble dispensée par le système des Nations Unies, de

manière que la justice distributive que pratique un organisme autonome soit considérée dans une optique plus large.

27. En ce qui concerne la suggestion du représentant des Philippines tendant à ce que l'on utilise les mécanismes du Programme pour gérer une aide en nature non alimentaire, M. de Seynes dit que le Secrétaire général et le Directeur général de la FAO sont en complet accord sur ce point. Cependant, quelques oppositions se sont manifestées au sein du Comité intergouvernemental. L'étude de la question se poursuit.

28. Le Dr. COIGNEY (Organisation mondiale de la santé) dit que l'OMS a accueilli avec satisfaction la recommandation de la treizième session du Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial tendant à renforcer et à étendre l'aide fournie par le Programme alimentaire mondial aux projets spéciaux d'assistance alimentaire. Voilà qui doit permettre de lutter de façon plus directe contre l'incidence de la faim et de la sous-alimentation qui sévit parmi les groupes vulnérables de population. Le Programme a entrepris une enquête sur la manière d'utiliser de grandes quantités de céréales et d'autres denrées dans la mise en œuvre de projets établis dans le cadre de son mandat. L'OMS participe à cette étude en ce qui concerne particulièrement le rôle que peuvent jouer les autorités sanitaires dans la planification de l'aide alimentaire à fournir à des projets ou programmes nutritionnels destinés à des groupes vulnérables. L'OMS s'intéresse aussi à la possibilité de mettre sur pied des projets locaux qui permettraient de produire des aliments à bon marché riches en protéines. Elle a déjà recruté un consultant, qui doit se rendre dans ses différents bureaux régionaux, inspecter certains projets sur le terrain et élaborer des recommandations sur la manière de tirer profit au maximum des nouvelles possibilités. L'OMS espère accroître encore le degré de sa participation aux activités et aux projets du Programme alimentaire mondial dans le domaine de la santé.

29. M. MARTIN WITKOWSKI (France) limitera ses observations à la subdivision b du point à l'examen, car il ne pense pas qu'il soit possible d'aborder l'ensemble du problème en un débat aussi limité dans le temps. Il estime qu'un examen approfondi de la question ne pourra avoir lieu pendant la session en cours.

30. La délégation française a examiné le rapport du Comité intergouvernemental sur ses douzième et treizième sessions. A la treizième session, le Comité a été saisi d'un ensemble de propositions assez ambitieuses visant à accroître l'importance du Programme alimentaire mondial et à modifier ses procédures. Ces propositions se fondaient sur trois hypothèses, à savoir que les ressources dont disposerait le Programme pour 1969-1970 subiraient une augmentation sensible, que le Programme recevrait des quantités importantes de céréales au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire^{2/} signée dans le cadre des négociations tarifaires de Genève

et que le Programme recevrait des offres spéciales de denrées. Force est de constater que certaines de ces hypothèses ne se sont pas confirmées. En effet, la Conférence d'annonce de contributions de janvier 1968 n'a pas laissé espérer une augmentation sensible des ressources, qui, pour les deux prochaines années, se montent à 65 millions de dollars. D'autre part, si certains signataires de la Convention précitée ont fait appel au Programme pour canaliser leur aide alimentaire, leurs contributions sont encore limitées. Eu égard à ces considérations, il serait prématuré de revoir les procédures appliquées par le Programme. En effet, le Programme en est encore au stade expérimental et il n'est pas en mesure d'évaluer les effets de son aide ni d'exécuter des projets sur la base de critères d'efficacité suffisamment précis.

31. Pour terminer, M. Martin Witkowski tient à insister sur la nécessité d'une coordination poussée entre le Programme, le PNUD et le FISE.

32. M. VARCHAVER (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) se félicite des progrès réalisés en matière d'assistance alimentaire multilatérale, progrès mis en évidence dans le rapport du Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial sur ses douzième et treizième sessions.

33. L'UNESCO, qui considère que le Programme a un rôle particulièrement important à jouer en tant que source d'investissements pour des projets à maturation lente tels que ceux qui contribuent à la mise en valeur des ressources humaines, estime qu'une large part des ressources supplémentaires récemment mises à la disposition de cet organisme devrait être investie dans des projets d'alimentation dans les écoles et les universités, dans des campagnes d'alphabétisation et dans des programmes pour les jeunes.

34. L'assistance alimentaire peut aider à promouvoir l'éducation en améliorant les niveaux nutritionnels et par là même les capacités physiques et mentales des élèves, ce qui permet d'aboutir à de meilleurs résultats scolaires et d'augmenter la rentabilité des dépenses en matière d'instruction.

35. Enfin, il y a lieu de se féliciter de ce que les récents projets éducatifs du Programme alimentaire mondial ont entre autres pour objectif de réinvestir dans l'enseignement — en particulier dans des programmes de bourses, dans la construction de bâtiments scolaires et dans l'achat de matériel scolaire — les économies que les gouvernements ont pu réaliser grâce aux projets d'aide alimentaire dont ils ont bénéficié.

Examen de l'ordre du jour et organisation des travaux (fin*) [E/L.1236]

36. Le PRESIDENT signale que, conformément à l'intention qu'il avait exprimée à la 1562ème séance, il a consulté le Président de la Deuxième Commission, auquel il a fait part du sentiment du Conseil à l'égard de la question des protéines comestibles. Il

^{2/} Voir Conférence internationale sur le blé, 1967 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.I.LD.5).

*Reprise des débats de la 1562ème séance.

propose en conséquence de ne pas aborder cette question pendant la première série de séances, mais de la reporter à une des séances prévues les 19 et 20 novembre. Ces dispositions devraient permettre aux délégations intéressées d'étudier la question et, le

cas échéant, de recevoir en temps voulu les instructions nécessaires de leur gouvernement.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 55.